



Compre rendu
Commune de Civrieux d'Azergues
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 mars 2017 à 20h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Mme Liliane DALLA LIBERA, Mme Isabelle ADELINÉ, Monsieur Loïc BOUCHARD, Monsieur Jean PHILIBERT, Madame Yveline POHLMANN, Monsieur Rocco CAPPELLETTI, Brigitte BOURGEAY Monsieur Oliver PASQUAL, Monsieur Rocco CAPPELLETTI, Monsieur Frank GRORUD, Monsieur David ALDEGUER, Monsieur Etienne DU CHAFFAUT, Madame Béatrice CESARI, Monsieur Xavier ROLLIN, Monsieur Jean-Luc TORREQUADRA, Monsieur Denis BINAUD, Monsieur Gabriel EHRET

Absentes excusées : F. BRESSON donne pouvoir à L. BOUCHARD
C. CARMIGNATO donne pouvoir à Y. POHLMANN
D. ALDEGUER donne pouvoir à R. CAPPELLETTI

Absent excusé : X. ROLLIN

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 15 votants: 18

Désignation Secrétaire de séance : Isabelle ADELINÉ

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la désignation d'un délégué titulaire pour siéger au conseil d'administration des Pierres Folles.

Accord du conseil municipal

Informations sur les décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Vote des taux d'imposition pour 2017

Madame le Maire rappelle les taux 2016

Taxe d'habitation 4.94%

Taxe foncière bâti 9.58%

Taxe foncière non bâti 29.23%

Le maintien de ces taux, en fonction des nouvelles bases d'imposition, donne un produit attendu de 461 233€ soit une augmentation de 1.07% par rapport à 2016.



Madame le Maire propose le maintien des taux 2016 pour 2017

A l'unanimité le h valide cette proposition.

Approbation du budget communal 2017

Lors du débat d'orientation budgétaire du 17 mars 2017 tous les élus présents ont validé les propositions des commissions.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 758 508.68€

La section d'investissement à la somme de 1 227 197.68€

Il est donné le détail des dépenses d'investissement.

Madame le Maire soumet au vote.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve ce budget.

Approbation du budget Assainissement (M49) 2017

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 208 787.73€

La section d'investissement à la somme de 562 834.61€

Madame le Maire soumet au vote

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve ce budget.

Régularisation indemnités de fonction des élus

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de 2 facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6% au 1/02/2017

La délibération prise lors des dernières élections faisait référence à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision.

Madame le Maire propose de fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints dans la limite des indemnités maximales susceptibles d'être allouée au maire et aux adjoints , aux taux suivants :

- Maire : 43% de l'indice maximal
- Pour les 5 adjoints : 16.5% de l'indice maximal

A l'unanimité le Conseil Municipal valide cette délibération.



Désignation délégué à l'Association des Pierres Folles

M. Binaud étant président de l'Association des Pierres Folles, il convient de le remplacer et de désigner un nouveau délégué titulaire. Cette association gère l'espace des Pierres Folles, les 11 communes présentes lors de sa création ont 1 délégué titulaire et 1 suppléant qui siègent au conseil d'administration.

A l'unanimité Liliane DALLA LIBERA est désignée déléguée titulaire.

Questions diverses

Béatrice Césari :

1° souhaite connaître les raisons pour lesquelles Civrieux ne s'est pas impliqué aux spectacles musicaux pour enfants avec les communes de Marcilly et autres : Madame le Maire informe que la mairie en a été informée tardivement et n'a pas été associée à l'origine du projet.

2° savoir quelle candidature Mme le Maire a soutenu pour les élections présidentielles ?- Réponse : personne, Elle ne l'aurait pas fait sans en avoir informé le conseil municipal.

3° Mme le Maire ayant déménagé, que compte t'elle faire ? - Réponse : il s'agit d'une question d'ordre privé qu'elle comptait malgré tout aborder en dehors de la séance publique. Elle tient à préciser qu'elle reste entièrement dévouée et disponible pour la commune et que cela ne change en rien l'administration générale.

La séance est levée à 21h15.